



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4408^e séance

Jeudi 8 novembre 2001, à 18 h 30

New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	Mlle Durrant	(Jamaïque)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Amin
	Chine	M. Wang Donghua
	Colombie	M. Ocaziones
	États-Unis d'Amérique	M. Scott
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Lamek
	Irlande	M. Corr
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Jingree
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Howe-Jones
	Singapour	M. How
	Tunisie	M. Tekaya
	Ukraine	M. Filipenko

Ordre du jour

La situation au Burundi

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

01-62615 (F)



La séance est ouverte à 18 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de la mise en place du gouvernement de transition au Burundi le 1er novembre 2001 et demande à tous les Burundais d'œuvrer de concert pour assurer le succès de ce gouvernement largement représentatif et ouvert à tous dans l'exercice de ses fonctions conformément aux accords qui ont permis sa constitution.

Le Conseil se félicite de la poursuite de l'Initiative régionale et, à cet égard, se félicite aussi du déploiement des premiers éléments de la présence multinationale de sécurité chargée d'assurer la protection des dirigeants politiques qui retournent dans le pays. Il demande à toutes les parties burundaises d'appuyer cette initiative et exprime sa gratitude au Gouvernement sud-africain pour la contribution qu'il apporte à la cause de la paix au Burundi.

Le Conseil exprime ses profonds remerciements à l'ancien Président Nelson Mandela pour avoir facilité avec dévouement le Processus d'Arusha, et il réitère l'espoir que la région et la communauté internationale pourront continuer de faire fond sur son autorité morale. Il se félicite des efforts faits par le Secrétaire général et son Représentant spécial pour les

Grands Lacs, par l'intermédiaire de la Commission de suivi de l'application.

Le Conseil condamne les attaques de civils commises récemment par le FDD et les FNL, et est profondément préoccupé par la fréquence accrue de ces attaques. Il déclare une fois encore que la mise en place d'un gouvernement représentatif, conformément à un processus de paix sanctionné sur le plan international, fait de la rébellion armée un moyen inacceptable d'expression politique.

Le Conseil demande à nouveau que les hostilités soient immédiatement suspendues et que les groupes armés entament des négociations afin de parvenir à un cessez-le-feu définitif, ce qui constitue la priorité. À cet égard, il se félicite du rôle joué par le Président Bongo du Gabon et le Vice-Président Zuma d'Afrique du Sud et exprime tout son soutien aux efforts qu'ils entreprennent.

Le Conseil se déclare préoccupé par la situation humanitaire et des droits de l'homme au Burundi et demande une fois encore aux parties responsables de respecter pleinement les conventions internationales applicables.

Le Conseil demande à la communauté internationale d'accroître son aide humanitaire et d'aider au relèvement économique et au développement du Burundi, notamment en honorant les engagements pris à la conférence des donateurs tenue à Paris. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2001/33.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 35.